

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

**MARDI 10 OCTOBRE 2023**

<b>DELIBERATION</b>	<b>N°03/10-10-2023/355</b>
---------------------	----------------------------

<b>Nombre total de Membres Titulaires</b>	<b>:</b>	<b>40</b>
<b>Nombre de Membres Titulaires en exercice</b>	<b>:</b>	<b>40</b>
<b>Quorum</b>	<b>:</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de Membres Elus Titulaires présents</b>	<b>:</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir</b>	<b>:</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>38</b>
<b>Adoption</b>	<b>:</b>	<b>38</b>

**Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote** : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola, ANDREANI Dominique, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CECCARELLI Laurent, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GOFFI Karina, IENCO Michel, MANICCIA Christophe, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, ROSSI Antoine, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

**Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir** : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, BALDASSARI Nicolas à CECCARELLI Laurent, BALESI Pierre-François à CASTELLI Jean-François, CECCOLI François-Xavier à ROSSI Antoine, COLONNA Caroline à MANICCIA Christophe, DELOVO Cosima Sandra à ORSINI Pierre, FAGGIANELLI François à FRASSATI Jeanne, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à GOFFI Karina, GIOVANNI Auguste à ANDREANI Dominique, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LEANDRI Marc à BENZONI José, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MARTELLI Marina à PAOLI Jean-François, MAURIZI Jean-André à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à NEGRETTI Pierre, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier, TROJANI Paul à DOMINICI Jean.

**Membres Associés ayant participé** : MM.

ACQUAVIVA François, LE HAY Yves.

**OBJET** :

**Partenariat Etat - ADEC - CCIC : Création et mise en œuvre d'un Fonds Ingénierie de Projet dans le secteur IAA**

***EXPOSE DES MOTIFS*** :

En l'état des observations du niveau de sollicitation du Programme France 2030 par les entreprises insulaires, la nécessité d'une mobilisation générale pour faire émerger et progresser les projets du territoire corse semble évidente. Celle-ci doit à la fois s'appuyer sur les services et opérateurs de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs groupements, les chambres consulaires, et plus globalement sur les acteurs publics du domaine économique.

**Cependant, cette nécessité se heurte à des difficultés de mise en œuvre d'ordre administratif et organisationnel, induisant d'importants obstacles dans la concrétisation réelle des mesures en projets, du fait de :**

- **L’articulation perfectible** entre l’ensemble des parties prenantes formant l’écosystème territorial corse : Collectivité de Corse et ses agences/offices, communes et EPCI, Etat, acteurs consulaires, acteurs privés... ;
  - **La faible mise en cohérence des programmes et projets** entre acteurs dans un contexte de superposition des programmes et des lignes de financements européens, nationaux et insulaires ;
  - **L’insuffisance de ressources financières et en ingénierie** adaptées pour la coordination et le passage à l’exécution des mesures et projets complexes.  
A titre illustratif, la multiplication des appels à projets dans le cadre de France 2030 se heurte aux faibles capacités en ingénierie de l’écosystème territorial, aboutissant à des réponses inefficaces.
- *Comment inverser la tendance actuelle et répondre aux objectifs que l’Etat a rappelés à plusieurs reprises depuis le lancement de France 2030 ?*

↳ *Doter un Fonds d’Ingénierie permettant la mise en place d’un appui stratégique, méthodologique et opérationnel sur le terrain, structuré autour d’une équipe spécialisée en ingénierie de projets.*

#### **PRESENTATION DU DISPOSITIF :**

**En coordination avec les acteurs institutionnels du territoire**, la mobilisation rapide d’équipes d’ingénierie, spécialisées sur l’ensemble du territoire corse permettrait de :

- > Lever les obstacles à la concrétisation des projets
- > Simplifier l’accès aux plans mesures et dispositifs existants
- > Accompagner et accélérer la concrétisation des projets existants
- > Faire émerger des projets viables, à l’impact positif sur le territoire
- > Augmenter la part des investissements financés notamment sur « France 2030 »

#### **CRITERES DE SELECTION ET ELIGIBILITE DES PROJETS :**

- > Eligibilité circonscrite principalement aux entreprises du secteur des Industries Agroalimentaires
- > Inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés de Haute-Corse ou de Corse-du-Sud

Le dispositif est mobilisable au bénéfice de projets jugés « significatifs » dont le montant est supérieur à 200K€

La décision revient au **comité de sélection** composé des services de l’Etat, de l’ADEC et de la CCIC, selon :

- > Le degré de maturité et la pertinence industrielle du projet
- > Le potentiel de l’entreprise
- > L’impact sur l’emploi
- > Les éventuelles aides déjà perçues par l’entreprise

*NB / Les projets n’entrant pas dans le champ d’intervention du présent dispositif bénéficieront quoi qu’il en soit du soutien et de l’accompagnement des services et opérateurs de l’Etat, de l’ADEC et de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Corse*

.../...

**CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

Phase expérimentale de 12 mois au bénéfice des entreprises de l'Industrie Agroalimentaire (IAA)

**BUDGET PREVISIONNEL / CONSTITUTION DU FONDS INGENIERIE IAA :**

**Phase I & II :** Encadrement juridique – Détection, qualification et sélection des projets

**Phase III :** Accompagnement des projets « matures » retenus

**Hypothèses retenues pour la construction du budget prévisionnel :**

- Coût moyen d'un accompagnement : 9 000 €
- 10 entreprises bénéficiaires

Descriptif des Charges	Coût Total annuel	Part Etat 66,6%	Part ADEC 16,7%	Part CCIC 16,7%
<b>Phase I et II :</b> Cadrage juridique, et sélection des projets	30 000 €			
<b>Phase III :</b> Constitution du Fonds Ingénierie et Accompagnement des projets « matures » retenus	90 000 €	80 000 €	20 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>			

**COMMENT EN BENEFICIER ?**

- Sollicitation de l'accompagnement en ingénierie par l'entreprise (courrier, présentation détaillée de l'entreprise et de son projet d'investissement, fourniture des pièces justificatives complémentaires) ;
  - Instruction et validation de la demande par le comité de sélection (Etat-CCIC-ADEC) et notification de la décision à l'entreprise.
- **Si le projet n'est pas retenu** : Accompagnement par les opérateurs de l'Etat, de l'ADEC et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;
  - **Si le projet considéré comme significatif et suffisamment mature est retenu par le comité de sélection** : Mobilisation du cabinet spécialisé et :
    1. Signature d'une convention de résultats entre l'entreprise et la CCIC
    2. Avance du coût de l'accompagnement en ingénierie (de l'ordre de 9 000 €entreprise)
    3. Le cabinet spécialisé accompagne l'entreprise dans la formalisation de son projet et la recherche de subventions :
      - > Revues d'accélération pour confirmer les dispositifs d'aides publics les plus pertinents
      - > Orientation vers des outils publics d'aide à l'investissement
      - > Aide à la mise en forme et la complétude du dossier
      - > Accompagnement au dépôt et au suivi du dossier de candidature, jusqu'à l'obtention des financements

↪ **Le projet n'aboutit pas**, et l'entreprise ne parvient pas à lever des financements :

- > La créance est abandonnée
- > Les crédits avancés demeurent à la charge du Fonds Ingénierie

↪ **Le projet aboutit** et l'entreprise lève des subventions :

Conformément aux clauses de la convention « financière de résultats » signée par l'entreprise :

A réception des subventions, les crédits avancés sont restitués en tout ou partie par l'entreprise bénéficiaire comme suit :

- Subvention < à 30K€: Le coût de la prestation est pris en charge en totalité sur le Fonds
- Subvention entre 30 et 70K€: L'entreprise restitue 50% de l'avance (4 500 €), le différentiel est pris en charge sur le Fonds
- Subvention entre 70 K€et 150 K€: L'entreprise restitue 75% de l'avance (6 750 €), le différentiel est pris en charge sur le Fonds
- Subvention perçue entre 150 K€ & 300 K€: L'entreprise restitue la totalité de l'avance (9 000€)
- Subvention perçue > à 300K€: l'entreprise restitue au Fonds Ingénierie 2 fois le niveau de l'aide perçue (*Ex : 300K€ de subvention obtenue = 18 K€ reversés au Fonds Ingénierie*).

↪ *Selon la typologie des projets accompagnés, la qualité de l'accompagnement et le degré de réussite, le Fonds Ingénierie se réalimente, les réussites financent les échecs.*

### **ESTIMATION DE L'EVOLUTION DU FOND INGENIERIE IAA à 12 MOIS :**

#### **Objectifs / Résultats prévisionnels :**

- ***2 projets ayant levé moins de 30 K€ d'aide :***  
=> L'avance est prise en charge à 100% sur le Fonds
- ***2 projets ayant levé entre 30 et 70 K€ :***  
=> 50% de l'avance restituée au Fonds
- ***1 projets ayant levé entre 70 et 150 K€ :***  
=> 75% de l'avance restituée au Fonds
- ***3 projets ayant levé entre 150 K€ & 300 K€ :***  
=> 100% de l'avance restituée au Fonds
- ***2 projets ayant levé plus de 300 K€ :***  
=> 2 fois le niveau des aides perçues viennent réabonder le Fonds IAA, soit 18 K€entreprise

#### **Coût de l'accompagnement en ingénierie 9 000 €/ entreprise**

Entreprises bénéficiaires : **10** projets jugés significatifs et matures validés en comité de sélection

Mise en œuvre - 12 mois >	Projets accompagnés sur le Fonds IAA	Avances engagées sur le Fonds IAA	Résultats obtenus (Subvention perçue)	Sommes restituées au Fonds Ingénierie / fonction des résultats
	2	18 000 €	0 & 30 K€	0 €
	2	18 000 €	30 & 70 K€	9 000 €
	1	9 000 €	70 & 150 K€	6 750 €
	3	27 000 €	150 & 300K€	27 000 €
	2	18 000 €	>300 K€	36 000 €
<	10	90 000 €	-	78 750 €

**La réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs permettrait :**

- Une reconstitution importante des capacités d'intervention du Fonds d'Ingénierie
- L'accompagnement de 8 nouveaux projets sur l'exercice N+1 sans apports nouveaux

Vu la délibération de Bureau CCIC N°06/25-07-2023 prononçant notamment un avis favorable au nouveau dispositif « Fonds Ingénierie IAA » ;

**L'Assemblée Générale :**

- ↪ Emet un avis favorable au nouveau dispositif « Fonds Ingénierie IAA » ;
- ↪ Autorise le Président à déposer les demandes de cofinancement auprès des services de l'Etat et de l'ADEC et à signer les conventions d'application.

Bastia, le 10 octobre 2023

Le Président,

Jean DOMENICI

